

AR Prefecture

046-214602146-20231002-35-DE
Reçu le 10/10/2023**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois, le deux octobre, à 18H30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Mme. Gwladys GASTAL, 1^{er} adjointe de la commune, par suppléance, pour le Maire empêché.

- ❖ **DATE DE CONVOCATION** 26/09/2023
- ❖ **Etaient présents** : GASTAL Gwladys, RIGAL Philippe, FREZABEU Philippe, DELCROS Alain, SOULAYRES Mathieu, COUDERC Véronique. BOMPA Philippe, DESPRATS Patricia.
- ❖ **Etaient excusés ou absents** : SERIS Daniel, LEYMARIE Anne-Marie, GASTAL Marc.
- ❖ **Procurations** :
- ❖ **Secrétaire de séance** : BOMPA Philippe.

Objet : Régularisation bornage sur le site du Pargou.

Mme Gwladys GASTAL, 1^{er} adjointe, pour le maire empêché expose ce qui suit :

À la suite de l'aménagement de la cale du site le Pargou et afin de mieux délimiter l'espace public et le chemin rural, nous avons fait appel à un géomètre qui nous a dressé un procès-verbal de reconnaissance de limite.

Pour conclure cette procédure, nous devons acquérir 318 m² environ de la parcelle N°A 485 à Mr GOGARD.

Mme Gwladys GASTAL, 1^{er} adjointe, pour le maire empêché propose l'acquisition à Mr GODARD pour un montant de 50 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide, la régularisation du tracé au site le Pargou suivant le plan de division joint à la présente délibération.
- Décide l'acquisition de parcelle,
- Autorise Mr la Maire à signer tous les documents nécessaires.

Gwladys GASTAL, 1^{ER} Adjointe.
Pour le Maire empêché.

BOMPA Philippe
Le secrétaire de séance,

Caractère certifié exécutoire par l'envoi en préfecture,
Publication ou notification en date du

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique « Télérecours » accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>